



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 25 - Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif Ludique Bisontin (CLUB)

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 7	14/03/2019	Favorable unanime
Commission n° 4	19/03/2019	Favorable unanime
Commission n° 6	19/03/2019	Favorable unanime

1 - Contexte

En janvier 2016, des associations du domaine du ludique ont émis le souhait d'organiser une manifestation à Besançon. En février 2016, une association regroupant plusieurs associations est créée : le Collectif Ludique Bisontin (CLUB). Son but : fédérer et promouvoir les associations ludiques du territoire, proposer une interface entre les collectivités, les associations et les acteurs de ce secteur et, en dernier lieu, proposer un événement fédérateur via l'organisation d'un Festival LUDINAM (contraction des mots Ludique et UTINAM, devise de la Ville).

2 - Le Festival LUDINAM

Suite au succès des deux premières éditions, il est convenu avec le CLUB de reconduire le Festival LUDINAM en 2019. Organisé du vendredi 3 au dimanche 5 mai 2019 au centre-ville de Besançon, ce festival permettra de découvrir le jeu sous toutes ses formes (jeux de société, de plateau, de cartes, jeux de figurines, jeux de rôle, jeux vidéo, e-sport, escape game, murder party, concours de création de jeux de société...). De nombreuses conférences rythmeront également le Festival durant ce week-end festif.

Le festival animera différents sites du centre-ville à savoir : le Kursaal, la Maison des Seniors, la Cour et le Musée du Temps, la Maison Victor Hugo, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, la Place Granvelle... Cette occupation du territoire bisontin poursuit l'objectif de faire de la Ville un véritable espace de jeux et de découverte culturelle.

Ce festival s'adresse à un public très large : familles, jeunesse, professionnels et amateurs du jeu, acteurs des loisirs éducatifs et fédère un grand nombre d'acteurs locaux : associations, sociétés, commerces, hôteliers, restaurateurs et partenaires institutionnels. Des «personnalités du jeu» sont attendues, ainsi que plusieurs milliers de personnes.

Une attention particulière sera portée aux personnes porteuses de handicap et une action de sensibilisation aux dangers liés à l'utilisation des écrans sera menée.

3 - Soutien de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon, par l'intermédiaire de sa Direction Vie des Quartiers (Services Coordination Jeunesse et Vie Associative), accompagne le CLUB dans l'organisation du Festival LUDINAM et la réalisation de ses objectifs, par un soutien en termes de conseils et méthodes et par un soutien matériel et logistique tout en facilitant les relations auprès des différents partenaires, notamment municipaux.

Ainsi, le Service Coordination Jeunesse met en relation le CLUB avec les différentes Directions ou Services municipaux, communautaires et du CCAS :

- du Pôle Action Sociale et Citoyenneté : Direction Vie des Quartiers, Direction Hygiène et Santé, CCAS (Direction Autonomie, Maison des Seniors),
- du Pôle Services à la Population : Direction Sécurité et Tranquillité Publique, Direction de l'Education, Direction des Sports,
- du Pôle Culture : Direction Action Culturelle, Direction Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre, Bibliothèques.
- du Pôle Développement Economique : Mission Rayonnement et Attractivité,
- du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement : Direction Prévention des Risques Urbains, Direction du Parc Automobile et Logistique, Mission Développement Durable.

En outre, la Direction Vie des Quartiers accompagne le CLUB, en lien avec la Direction Communication, sur la promotion de l'évènement et apporte conseil et appui en ce qui concerne la sécurisation de la manifestation, le CLUB restant seul responsable en tant qu'organisateur.

Il est proposé que la Ville de Besançon accorde au CLUB une subvention de **13 000 €** pour l'organisation de la troisième édition du Festival LUDINAM en 2019.

Cette subvention est portée par :

- le Service Coordination Jeunesse à hauteur de 10 000 €,
- la Direction Action Culturelle à hauteur de 1 000 €,
- la Direction des Sports à hauteur de 1 000 €.
- la Mission Attractivité et Rayonnement à hauteur de 1 000 €.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 13 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Il est précisé que l'ensemble des prestations assurées par la Ville (mise à disposition de locaux, aides matérielles et logistique) est estimé à 25 635 € pour 2019 et devra être valorisé dans les comptes du CLUB et le bilan de la manifestation.

Une convention, jointe en annexe, viendra fixer les conditions du partenariat entre la Ville de Besançon et le CLUB pour l'organisation du Festival LUDINAM 2019.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 3^{ème} édition du Festival LUDINAM à Besançon,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe.

Danielle DARD.